Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_110-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
DELIBÉRATION N° 2025-110

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L. 2026) AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE : REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHELE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Monsieur BRETHOUS

Le contexte général et programme fonctionnel de l'opération :

Pour donner suite à l'évolution des effectifs, ainsi que de la vétusté des locaux qui ne sont plus fonctionnels, la Ville de Crosne souhaite rénover l'organisation de l'école élémentaire des Vingt Arpents.

L'école élémentaire est un équipement qui après rénovation énergétique, pourrait répondre aux objectifs du décret tertiaire.

Ainsi ce futur bâtiment bénéficiera d'un traitement architectural de qualité, d'un bon confort thermique et acoustique pour créer une ambiance agréable, et répondra aux réglementations en vigueur, aux enjeux du décret tertiaire et environnementaux (lutte contre les îlots de chaleurs, récupération des eaux de pluie, intégration d'autoconsommation d'électricité via des panneaux photovoltaïques, etc.).

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_110-DE

Coût global de l'opération :

Concernant l'enveloppe financière prévisionnelle, elle a été déterminée par le groupement d'architectes ATELIER ACONCEPT en intégrant des enjeux environnements réglementaires, notamment ceux pour atteindre les objectifs de décret tertiaire.
Cet objectif étant une obligation afin de répondre aux exigences des financeurs.

Sur la base du programme ci-dessus exposé, l'estimation du groupement d'architectes ATELIER ACONCEPT fait ressortir un coût estimatif de travaux pour la réhabilitation de l'école élémentaire : 1 922 300 € H.T.
Il conviendra de rajouter les coûts de prestations intellectuelles et d'ingénierie (16.86% des coûts travaux soit 324 099,78 €), ainsi que les révisions et actualisations de prix et imprévus (3% des coûts travaux soit 57 669 €) dont le total est estimé à 381 768,78 € H.T.

La présente demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2026 concerne la réhabilitation de l'école élémentaire. Une subvention sera sollicitée à hauteur de 1 M€.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'Appel à projets 2026, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) ;
VU l'avis de la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique en date du 18 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour donner suite à l'évolution des effectifs, ainsi que de la vétusté des locaux, la Ville de Crosne souhaite refonder l'organisation du groupe scolaire des 20 Arpents ;
CONSIDERANT le résultat du concours attribué au groupement d'architectes ATELIER ACONCEPT a établi un programme technique et fonctionnel pour cet équipement à rénover.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention **au titre de la D.S.I.L. 2026** auprès de la Préfecture de l'Essonne relatif à la réhabilitation de l'école élémentaire, **à hauteur de 1 M€**

PRECISE que le plan de financement s'ajustera dans les prochains mois en fonction des dépôts de dossiers de demande de subventions et délibérations à venir auprès d'autres financeurs.

DIT qu'en fonction des subventions obtenues, le programme des travaux pourra être réétudié et les dépenses ajustées en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de subvention selon les éléments exposés et à signer tous les actes et avenants s'y rapportant.

DIT que les dépenses / recettes seront inscrites aux différents budgets de la Ville pour l'année 2026 et les suivantes.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, le 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DEMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Ville de Crosne